

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2005

Billet de la Présidente.....	2
1. Introduction.....	3
1.1 Buts.....	3
2. Principales activités de l'AIT en 2005.....	3
2.1 Activités générales.....	3
2.2 Activités du chargé de mission.....	3
2.3 Activités du CeTT.....	4
3. Administration.....	5
3.1 Comité.....	5
3.2 Supervision des activités du chargé de mission.....	5
3.3 Relations publiques.....	5
3.4 Personnel.....	6
3.5 Finances et comptes.....	6
3.6 Fonds de développement AIT.....	6

### **Billet de la Présidente**

*L'année 2005 a été marquée par une activité toujours aussi soutenue du chargé de mission, Monsieur Daniel Tiercy, dans ses contacts avec les entreprises et dans le montage de projets ainsi que par la poursuite du développement des activités du CeTT (Centre d'Etudes et de Transferts Technologiques) sous la direction de Monsieur Didier Louvier.*

*Cette année a également vu le déménagement du bureau de M. Tiercy d'Yverdon-les-Bains à Lausanne où il a rejoint les locaux mis à sa disposition par le SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme) afin d'intensifier la collaboration dans le cadre de la promotion économique endogène.*

*Les contacts de M. Tiercy avec sa cible principale - les entreprises manufacturières vaudoises de moins de 50 personnes – font ressortir une grande quantité de demandes simples (41%), des besoins toujours importants en matière d'appui en marketing (21%) et une demande en croissance dans le domaine technique (18%).*

*D'une manière générale, l'AIT facilite la vie des entreprises par des mises en relation ou des analyses de faisabilité gratuites par les partenaires du réseau CCSO en vue du montage d'un projet. Ainsi cinq projets ont pu être financés par le fonds CCSO alors que sept autres projets ont bénéficié d'une aide financière directe du SELT.*

*L'AIT a aussi pour mission l'appui au marketing du CeTT, chose qu'elle réalise notamment par le biais des **5 à 7 de l'AIT** qui dénotent d'un joli succès. De ce fait, 2005 a vu la présentation des instituts suivants :*

- 1). En février : IFC – Institut Finance et Controlling ;*
- 2). En juin : SIM – Institut de Système d'Information embarquée ;*
- 3). En octobre : IESE – Institut d'Energie et Systèmes électriques.*

*Enfin, l'AIT engage, sous contrat de droit privé, une large partie des collaborateurs du CeTT. Ainsi, outre le chargé de mission, elle employait 70 collaborateurs à fin 2005, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente.*

## 1. Introduction

L'Association vaudoise pour la promotion des innovations et des technologies (AIT) a été fondée en 1992 pour piloter et superviser les actions vaudoises entreprises dans le cadre du programme d'impulsion CIM de la Confédération de 1991 à 1996. Sur un plan plus général, l'AIT cherche à promouvoir la collaboration entre les entreprises, les écoles et les autorités cantonales en matière de RA+D et de transfert de technologies.

### 1.1 Buts

Pour mémoire, l'AIT poursuit les buts statutaires suivants :

- Promouvoir et améliorer la collaboration entre l'économie, en particulier les petites et moyennes entreprises, les écoles et l'Etat de Vaud.
- Coordonner et gérer les programmes d'impulsion dans les domaines de la formation, du perfectionnement et des nouvelles technologies pour le canton de Vaud, tel que CIM Vaud.
- Identifier les besoins et les ressources de l'économie et des écoles dans ses domaines d'action.

## 2. Principales activités de l'AIT en 2005

### 2.1 Activités générales

Les activités de l'AIT se sont une nouvelle fois inscrites dans la droite ligne des années précédentes. En effet, tout au long de l'année écoulée, le chargé de mission, M. Daniel Tiercy, a eu 104 contacts en entreprises de moins de 50 collaborateurs et ceci dans plusieurs secteurs d'activité économique différents. Ces visites se répartissent entre des premiers contacts (au nombre de 29) et des deuxièmes visites, montages et suivis de projets (au nombre de 62). Il a également entretenu une septantaine de contacts avec le réseau CCSO, les écoles et instituts, les organismes économiques et associations professionnelles.

### 2.2 Activités du chargé de mission

Sans tenir compte des contacts internes qui sont nécessaires pour assurer la bonne marche des affaires (bureau et comité AIT, fournisseurs, réseau CCSO, etc.) les activités externes du chargé de mission peuvent être récapitulées de la manière suivante :

Description	Nombre
Demandes et contacts divers	13
Visites d'entreprises N°1, N°2 et suivantes	62
Total de contacts pour les entreprises	104
Besoins exprimés	35
Mises en relation	25
Projets initiés par l'AIT	9
Projets initiés par le CCSO	3

Les activités de promotion et de prospection active du chargé de mission de l'AIT dans le canton de Vaud, financées par l'Etat, ont résulté en 174 contacts au total avec des entreprises, institutions, organisations professionnelles, écoles et laboratoires.

Le chargé de mission a procédé à 25 mises en relation pour répondre aux demandes de renseignements divers des entreprises et pour évaluer les opportunités de monter des projets pour répondre aux besoins d'amélioration exprimés.

Finalement, les fonds publics (CCSO, SELT) dont les PME vaudoises ont bénéficié pour un cofinancement de leurs projets totalisent CHF 341'197.--.

### 2.3 Activités du CeTT

Les relations avec la Haute école d'ingénierie et de gestion (HEIG-VD), par le biais du CeTT battent leur plein; elles constituent l'élément clé du dispositif AIT, permettant une valorisation du savoir-faire des écoles et un transfert de technologie concret et direct avec les entreprises, au moyen des activités Ra&D.

Globalement, les activités du CeTT peuvent être récapitulées de la manière suivante :

	2002	2003	2004	<b>2005</b>
Nombre de brevets prioritaires déposés <sup>1</sup>	6	9	7	<b>11</b>
Nombre de contrat de recherches <sup>2</sup>	159	165	156	<b>153</b>
Montant des contrats de recherches <sup>3</sup> (en MCHF)	10.4	11.1	11.3	<b>10.5</b>
Accord de licences et de transfert de technologie <sup>4</sup>	4	5	7	<b>9</b>
Revenu sur licence (en KCHF) <sup>5</sup>	3	10	21	<b>39</b>

Comme on peut le constater, à la lecture des chiffres ci-dessus, le CeTT continue de connaître une activité très importante, ce dont nous nous réjouissons.

---

<sup>1</sup> Premières demandes de brevet sur des nouvelles inventions, y compris les demandes provisoires, déposées au nom de l'institution.

<sup>2</sup> Contrats, y compris contrats européens et contrats CTI, signés pour des activités de recherche avec ou pour des partenaires extérieurs.

<sup>3</sup> Montant total : sommes qui seront versées à l'institution selon les contrats et pour toute la durée de ceux-ci.

<sup>4</sup> Contrats conclus visant au transfert de droits sur des brevets, logiciels, prototypes, etc (y compris contrat de cession de propriété intellectuelle).

<sup>5</sup> Montant total : lors d'un revenu sur licence, le montant est ensuite réparti entre l'institution, le laboratoire et l'inventeur.

### 3. Administration

#### 3.1 Comité

Le Comité de l'AIT composé de 7 à 9 personnes délègue la gestion courante des activités de l'association à un Bureau exécutif. Il se compose des personnalités suivantes :

Mmes Isabelle Durafourg, Présidente	(*)	ID Conseil
Agnès Oertli, membre	(depuis le 29.09.2005)	PACTT, CHUV-UNIL
MM. Michel Barbini, membre	(jusqu'au 29.09.2005)	M. Barbini Consultant
Klaus Christl, membre		Bobst SA
Claude Clément, membre	(depuis le 29.09.2005)	Precimedix SA
Albert Devaud, membre		Reymond & Co SA
Régis Joly, Secrétaire	(*)	CVCI
Christian Kunze, membre	(*)	HEIG-VD
Gérard Moser, membre		SELT, Canton de Vaud

(\*) *composent le Bureau exécutif*

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) assure le secrétariat de l'association.

#### 3.2 Supervision des activités du chargé de mission

Comme ce fut le cas les autres années, les membres du Comité ont assumé cette responsabilité de supervision par le biais de la fixation du cahier des charges ainsi que des objectifs annuels de l'AIT. Le suivi du budget a également permis de veiller à l'utilisation efficace, mais économe des deniers publics. De plus, deux membres du comité, Mme Durafourg et M. Kunze représentent les intérêts du canton de Vaud au conseil d'administration du CCSO dont l'AIT est l'antenne cantonale.

Basé à Y-Parc depuis 1997, notamment pour profiter des synergies offertes par le parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains et pour favoriser les relations avec les Instituts de la HEIG-VD et le CeTT, le chargé de mission de l'AIT accomplissait son travail de manière relativement isolée. Dans le cadre de l'évaluation de la politique de promotion économique conduite par le SELT, cet état de fait avait été relevé et, pour y remédier, il a été proposé au chargé de mission de rejoindre des locaux mis à sa disposition à Lausanne, pour mieux exploiter les synergies existantes avec le SELT. Ce déménagement est effectif depuis le mois d'octobre. Cette réorganisation de la promotion économique impliquera de revoir les missions de l'AIT en 2006.

#### 3.3 Relations publiques

Afin d'augmenter sa visibilité et de clarifier ses missions vis-à-vis du public, l'AIT a publié en 2003 une plaquette de présentation. Cet outil est largement diffusé auprès des partenaires de l'Association (SELT, CVCI, CeTT) et fait désormais partie des instruments du chargé de mission. Epuisée, cette plaquette sera rééditée en 2006.

Comme tous les deux ans, l'AIT était présente, le 13 septembre, à Technopolis, Salon des technologies et de la production industrielle, sur un stand commun avec le CeTT. Cette occasion a été mise à profit pour faire la promotion de l'AIT et de ses réseaux de compétences ainsi que de créer de nombreux contacts parmi les quelques 80 autres exposants.

De plus, et en déploiement de sa mission consistant à participer à la promotion des centres de transfert de technologie de la HEIG-VD, l'AIT a développé le concept des « 5 à 7 » de l'AIT. Ces manifestations ont pour objectifs de présenter les instituts de la HEIG-VD, leurs compétences et leurs réalisations. 2005 a vu la présentation des trois instituts suivants : Institut Finance et Controlling (IFC); Institut de Système d'information embarqués (SIM); Institut d'Energie et Systèmes électriques (IESE).

Enfin, le site Internet de l'AIT est régulièrement maintenu à jour. Il est visitable à l'adresse : [www.ait-vd.ch](http://www.ait-vd.ch).

### **3.4 Personnel**

Pour rappel, une large partie des collaborateurs du CeTT sont engagés sous contrat de droit privé par l'AIT. Des projets précis permettent d'assurer leur rémunération, soit par voie de cofinancement des activités Ra&D par des fonds publics (CTI - Commission fédérale pour l'innovation technologique, Fonds stratégiques de la HES-SO, Programmes de recherche de l'Union Européenne, Fonds de la promotion économique du Canton de Vaud, Fonds de la Fondation Gebert Rûf, etc.) et/ou par des fonds privés (PME, PMI, multinationales, collectivités, etc).

Un système administratif et comptable simple et coordonné entre le secrétariat de l'AIT et les écoles, mis en place depuis quelques années, traite principalement du système de gestion du personnel travaillant au CeTT. Il est complété par un règlement du personnel propre à l'Association. La gestion du personnel AIT est confiée à la CVCI.

A fin 2005, l'AIT employait, outre le chargé de mission, 70 collaborateurs pour le compte du CeTT (soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente). A ce titre, l'AIT a versé pour un montant de CHF 5'934'262.-- de salaires pour l'année sous revue.

### **3.5 Finances et comptes**

La comptabilité du CeTT est assurée par ses propres soins sous la supervision de KPMG-Fides Peat SA. La comptabilité de l'association proprement dite est confiée à la CVCI.

Les activités du centre d'activité ont été consolidées dans les comptes AIT également sous la supervision de KPMG. Les comptes révisés sont disponibles, sur demande, auprès du secrétariat.

Le Comité propose de maintenir à CHF 100.-- le montant de la cotisation pour 2006.

### **3.6 Fonds de développement AIT**

Compte tenu des excédents d'exploitation des années passées, le Comité a créé en 1999 un fonds de développement. Ce fonds a pour but de cofinancer des démarches et projets de PME ou TPE, en l'absence d'autres possibilités de financement, dans les domaines suivants :

- Promotion des possibilités offertes par les financements CTI auprès des PME et TPE vaudoises et aide à la constitution de dossiers.
- Appui à la création et à la diffusion de méthodologies adaptées à l'environnement PME et TPE, comme notamment la mise en valeur des travaux de diplômés réalisés dans les hautes écoles.

- Financement de diagnostics et d'analyses de faisabilité de projets de développement dans les PME vaudoises par les experts faisant partie du réseau vaudois de l'AIT.

Doté d'un capital initial de CHF 250'000.-, le fonds permet aux entreprises vérifiant les critères d'octrois, de recevoir une aide allant jusqu'à CHF 30'000.- par cas.

Le règlement du Fonds de développement AIT, ainsi que les conditions d'octroi peuvent être commandés auprès du secrétariat de l'Association.

Fait à Lausanne - mars 2006